## Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 7 décembre 2009

## L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'INVALIDITÉ NE FAIT PAS L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION ADÉQUATE : LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Le gouvernement doit faire preuve d'une plus grande vigilance pour s'assurer que seules les personnes admissibles peuvent recevoir des prestations dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), selon ce qu'indique le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2009*, publié aujourd'hui.

« Il s'avère qu'on approuve le versement de prestation à certaines personnes qui pourraient ne pas être admissibles, parce que le gouvernement ne respecte pas ses propres procédures de sélection », a déclaré M. McCarter. « En outre, les personnes dont on a déterminé qu'elles *sont* admissibles doivent en général attendre deux mois de plus pour recevoir leurs prestations, au lieu de les recevoir dans le délai prescrit de 21 jours. »

Le POSPH paye des prestations à environ 250 000 personnes ayant un handicap physique ou intellectuel. La plupart d'entre elles ont un handicap chronique et reçoivent de l'aide pendant de nombreuses années – et dans certains cas durant toute leur vie. Le montant total des prestations versées dans le cadre du POSPH a augmenté pour atteindre plus de 3 milliards de dollars, soit une hausse de 42 % depuis le dernier examen du programme par le vérificateur, en 2004.

La détermination de l'admissibilité des demandeurs et du juste montant d'aide à verser est un processus à deux étapes. Dans le cadre de la première étape, on tient compte uniquement des renseignements financiers fournis de plein gré par le demandeur; il est donc essentiel que la seconde étape, qui consiste en une vérification par un tiers de certains renseignements présentés par le demandeur, soit correctement effectuée. Cependant, ce n'était souvent pas le cas.

Le Rapport du vérificateur fait notamment état des constatations suivantes :

- Le total des paiements excédentaires avait grimpé considérablement pour atteindre 663 millions de dollars au 31 mars 2009, par rapport à environ 483 millions de dollars au moment de la dernière vérification en 2004. Dans de nombreux cas, les paiements excédentaires auraient possiblement pu être évités si le ministère des Services sociaux et communautaires avait exécuté avec plus de rigueur la vérification de l'admissibilité et les autres processus de contrôle. Le Ministère a en outre omis de donner suite à des indications reçues du public. Par exemple, pendant plusieurs années, il a ignoré cinq plaintes reçues à propos d'une famille pour laquelle il a été établi par la suite qu'elle avait reçu des paiements excédentaires d'un montant supérieur à 100 000 \$.
- Depuis 2002, le personnel du programme n'a effectué aucune des réévaluations médicales périodiques exigées par la loi visant à garantir que les bénéficiaires continuent d'être admissibles à un soutien financier. Au 31 mars 2009, il était reconnu que 37 000 personnes devaient faire l'objet d'une telle réévaluation pour avoir l'assurance qu'elles continuaient d'êtres admissibles à des prestations.

-30-

Renseignements:

Jim McCarter Andréa Vanasse/Joel Ruimy

Vérificateur général Communications (416) 327-1326 (416) 327-2336